



Les 4 sites

**POLE SUPPORT - AFFAIRES MEDICALES
DEMANDE DE CONGES DES INTERNES**

Domaine : DAM

F01/DAM

Version 6

Date d'application : avril 2009

Affaire suivie par Madame LOTTEAU

tél 03 22 08 80 54 fax 03 22 08 80 57

e-mail : lotteau.marie-eve@chu-amiens.fr**DEMANDE DE CONGE****ETABLISSEMENT**

- Hôpital Nord
- Groupe Hospitalier Sud
- C.G.O
- Centre St Victor

Je soussigné(e) NOM PRENOM

INTERNE DU SERVICE DE

Ou LIEU DE STAGE CHEZ LE PRATICIEN :

 Interne spécialiste I.M.G. Faisant-fonction d'Internesollicite l'attribution d'un congé de jours,
le.....

Ou du/...../..... inclus au/...../..... inclus.

MOTIF DU CONGE : CONGES ANNUELS CONGES EXCEPTIONNELS

MOTIF :

(joindre obligatoirement un justificatif.merci.)

 CONGES FORMATION CONGRES, SEMINAIRE

MOTIF :

(joindre obligatoirement un justificatif.merci.)

LE.....

SIGNATURE DE L'INTERESSE(E)

AVIS - SIGNATURE ET CACHET DU CHEF DE SERVICE OU DU MAITRE DE STAGE Favorable Défavorable**DECISION DE L'ADMINISTRATION** Accordé Refusé

Amiens, le.....

Le Directeur Général

Nombre de jours :

du/...../..... inclus

au/...../..... inclus

SOLDE :

Pour information :

Les demandes de congés doivent parvenir, à la Direction des Affaires Médicales, au moins 8 jours avant le départ.

Tout congé ne pourra être pris sans accord préalable de l'Administration.

Les demandes pour congé exceptionnel, congrès, séminaire, non accompagnées de justificatif sont systématiquement décomptées des congés annuels.

NB : Il est souhaitable, dans la mesure du possible, d'éviter les demandes inférieures à 5 jours.